



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La Ville s'entend pour sept ans avec ses cols bleus et surveillants

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 27 février 2017 — La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures annonce le renouvellement pour une durée de sept ans des conventions collectives de ses employés cols bleus et surveillants, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Conclues à la suite de négociations qui se sont déroulées dans le respect mutuel, les deux conventions collectives de travail, valides du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2022, déterminent l'ensemble des conditions normatives des 57 cols bleus et 26 surveillants de la Ville, prévoyant des augmentations salariales annuelles de 2 %. La longue durée des conventions adoptées est gage de stabilité et de prévisibilité pour la Ville. Une plus grande flexibilité a par ailleurs été convenue entre les parties, facilitant d'autant la gestion.

-30-

SOURCE : Dany Rousseau
Directeur des communications
418 953-0962
Courriel : dany.rousseau@ville.st-augustin.qc.ca